

AR PREFECTURE

006-210600680-20200912-35-DE
Reçu le 15/09/2020



**EXTRAIT AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**OBJET :
SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOPHIA LOISIRS & VIE POUR L'ACHAT DE
VEHICULE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - VIREMENT DE CREDITS**

Nombre de Conseillers

En exercice **11**

N° 35

Présents **10**

Votants **11**

L'an deux mil vingt, le douze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Gourdon (Alpes-Maritimes), dûment convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Eric MELE, Maire.

Date de convocation : Le 1 septembre 2020

La réunion se tiendra publiquement avec un nombre de personnes limité à 5, compte tenu des règles de distanciation physique.

Présents : MM. BERRA Claude, CHAMPEAUX Jean-Bernard, VENNINK Frederik, Adjoints.

MM. BOISSIER Emmanuel, HORENT Julien, HUGONIN Laury, LAILLET Christiane, MILLO Pierre et NEGRO Julien.

Représentés : Monsieur REMUSAN Pascal a donné procuration à Monsieur VENNINK Frederik.

Absents :

Monsieur CHAMPEAUX Jean-Bernard a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire expose,

La Maison de Service au Public créée et gérée par l'association Sophia Loisirs & Vie (SLV) intervient sur notre commune depuis novembre 2017 au Pont-du-Loup deux fois par semaine.

Délibération N° 35 – Subvention à l’association Sophia Loisirs & Vie pour l’achat de véhicule - décision modificative n°2 - virement de crédits (suite)

En itinérance sur cinq communes du moyen et haut pays de la Communauté d’Agglomération Sophia Antipolis, l’animatrice numérique qui accueille le public chaque semaine dans les différentes communes, s’est vue dotée d’un véhicule électrique en location en juin 2018. Ce contrat de location est arrivé à échéance en juillet 2020.

Lors du conseil d’administration de l’association en date du 18 juin dernier, les administrateurs ont acté l’achat, dès septembre d’un véhicule de remplacement du même type mais d’occasion pour un coût de 12.000€ ; Sachant que dans le cadre de la labellisation France Service, l’association SLV pourrait bénéficier d’une subvention d’investissement de 10.000€ et d’un cofinancement des communes pour un montant de 2.000 €.

Par courrier l’association SLV nous sollicite pour lui attribuer une subvention d’investissement de 250,00 € afin de boucler l’opération financière. Le budget de l’Association, bien qu’équilibré depuis trois années consécutives ne permet pas un financement sur fonds propres, d’autant que le véhicule de l’association âgé de 18 ans nécessite également d’être remplacé.

Afin de soutenir l’association SLV Monsieur le Maire propose de lui attribuer une subvention exceptionnelle de 250,00 € afin de participer à l’acquisition du véhicule électrique.

Cependant, les crédits portés à l’article 6574 du budget 2020 n’étant pas prévus, Monsieur le Maire propose à l’assemblée de voter un virement de crédits comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**Diminution**

* Contribution organismes regroupés	6554	250,00 €
TOTAL		250,00 €

Augmentation

* Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	6574	250.00 €
TOTAL		250,00 €

AR PREFECTURE

006-210600680-20200912-35-DE
Reçu le 15/09/2020

Délibération N° 35 – Subvention à l’association Sophia Loisirs & Vie pour l’achat de véhicule - décision modificative n°2 - virement de crédits (suite)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité, décide :

- **D’ATTRIBUER** à l’association Sophia Loisirs & Vie une subvention exceptionnelle de 250,00 € (deux cent cinquante euros)
- **D’APPROUVER** le virement de crédits décrit.

LE MAIRE, CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché le 15 septembre 2020 INFORME que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours, pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’état.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,

Eric MELE, Maire

